

La construction bois parasismique au Japon

Du 2 juin au 12 juin 2011



BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avant Le 20 mars 2011

à Voyagis , 7-9 rue Cdt Cousteau – 33100 BORDEAUX - ☎ 05.56.79.77.77

Nom _____ Prénom _____

Société ou organisme _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopie _____ E-mail _____

ACCOMPAGNE(E) DE

Nom _____ Prénom _____

Société ou organisme _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopie _____ E-mail _____

VILLE DE DEPART _____

(Pré acheminement possible depuis la province sur Vol AF – sous certaines conditions)

Je confirme mon inscription au voyage JAPON – FCBA :

- Prix par personne en chambre double 3 995,00 €* X _____ personne(s) =
- Supplément chambre individuelle 875,00 €* X _____ personne(s) =
- Assurance annulation/bagages + 2.5 % du montant total (facultative et payable à l'inscription) =
- Assurance annulation, rapatriement, bagages + 3.5 % du montant total (facultative et payable à l'inscription) =
- Assurance option « Sérénité », garantie des prix (hausse devises, coût du pétrole) + 1 % =

PRIX TOTAL DU VOYAGE D'ETUDE =

Au titre de mon inscription, ci-joint un chèque de **1 200 €** d'acompte par personne + assurance (si acceptée).
Chèque à établir à l'ordre de Voyagis - 7-9 rue du Cdt Cousteau – 33100 BORDEAUX – 05 56 79 77 72 – fax 76

Paiement possible par carte bancaire (Visa, Mastercard), merci de bien vouloir nous indiquer votre numéro de carte, sa date d'expiration et cryptogramme (les 3 derniers chiffres au dos de votre carte).

Autorisation carte bancaire

Titulaire :
Carte n° : exp. :
Cryptogramme :

NB : Le programme du voyage, les noms des hôtels vous seront communiqués ultérieurement. Fait à _____ Le _____

Signature

* tarif basé sur un nombre de 40 participants. Cours du Yen : 0.0090 € (20/12/2010)

PAIEMENT DU VOYAGE

Le bulletin d'inscription doit être accompagné d'un acompte de 1 200 € par personne.

Le solde du voyage devra nous parvenir au plus tard le 29/04/2011 par tous moyens vous convenant.

Si vous désirez effectuer ces paiements par carte bancaire, nous vous joignons un formulaire à nous retourner par fax, mail ou courrier dûment complété et signé.

Conditions en cas d'annulation de votre participation :

- Jusqu'à 60 jours avant le départ : 300 € de frais dossier (non remboursable)
- 25 % si l'annulation intervient entre 59 jours à 30 jours avant le départ
- 50 % si l'annulation intervient entre 29 jours à 16 jours avant le départ
- 75 % si l'annulation intervient entre 15 jours à 8 jours avant le départ
- 100% si l'annulation intervient entre 7 jours et la date du départ

Pour les personnes ayant souscrit l'assurance, vous êtes couvert par Contact assurance / TMS dont les garanties vous seront remises au moment de la confirmation de votre inscription.

REVISION DES PRIX

Les prix indiqués sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur au 20/12/2010.

Taux de change utilisé pour le calcul de la proposition établie par VOYAGIS-CHARTERS ET VOYAGES :
100 YEN = 0.0090€

Si la modification du cours des devises venait à influencer de plus de 3 % sur le prix total du voyage, cette incidence serait intégralement répercutée.

Cette fluctuation des devises ne s'apprécie que sur les prestations qui sont facturées à VOYAGIS en devises et qui représente 65% du prix total.

Toute variation du coût de transport, des taxes et redevances sera intégralement répercutée dans les prix de vente du voyage. Ces conditions ne sont pas applicables dans le cas où vous ayez souscrit l'assurance avec option « Sérénité »

FORMALITES

Attention ! Le NOM et PRENOM figurant sur votre bulletin d'inscription doivent être identiques à ceux de votre passeport. Veuillez nous faire parvenir la **photocopie** (de bonne qualité) des 2 premières doubles pages de votre passeport.

La présentation d'un passeport en cours de validité est obligatoire pour être admis sur le territoire japonais.

Votre passeport doit être valide durant toute la durée de votre séjour au Japon.

L'entrée sur le territoire sera refusée dans tous les autres cas (présentation par exemple d'un passeport périmé ou d'un laissez-passer, d'une carte nationale d'identité, d'un permis de conduire ou d'un livret de famille). Les services consulaires ne peuvent intervenir auprès des services de l'immigration pour faciliter l'entrée sur le territoire japonais de ressortissants ne présentant pas les documents de voyage en cours de validité requis.

Pas de visa pour ressortissants français, autres nationalités vous renseigner auprès de l'ambassade du Japon dont voici le lien : <http://www.fr.emb-japan.go.jp/> ou consulter le site Internet des services d'immigration japonais : <http://www.immi-moj.go.jp/english/index.html>

Tous ressortissants étrangers qui entrent sur le territoire japonais sont soumis à la prise de données biométriques.

A cet effet, ils doivent, au moment des formalités d'immigration, se prêter à la prise d'empreintes digitales et à un portrait photographique (de face seulement) avant d'être interrogés par l'officier d'immigration.

INFORMATIONS TRANSPORT

Vous voyagez sur la compagnie AIR FRANCE et voici à titre indicatif, les horaires de vols de votre voyage :

02/06/2011 AF292 PARIS CDG 2 E / OSAKA KANSAI ✈️13h50 ➡️ 08h25 le 03/06/2011

11/06/2011 AF277 TOKYO NARITA 1 / PARIS CDG 2E ✈️21h55 ➡️ 04h15 le 12/11/2011

Pour votre information pour le départ du 02 juin 2011, vous serez convoqué à l'aéroport CDG2E 2 heures avant le décollage de votre vol à destination d'OSAKA soit à 11h30 du matin.

Nous pouvons nous charger de l'organisation de votre **pré acheminement** depuis la province, merci de nous contacter si nécessaire.